



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 28/07/2020

CONTINUITÉ ÉDUCATIVE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Attribution de subventions aux associations et aux collectivités du département pour l'équipement informatique

Dans le contexte de crise sanitaire, les familles des quartiers prioritaires ont fait face, comme dans le reste du territoire, au défi de l'enseignement à distance. Assurer la continuité éducative est plus complexe quand les familles ne disposent pas d'outils informatiques ou se trouvent en difficulté pour accompagner la scolarité de leur enfant. Les services de l'État ont été pleinement mobilisés afin de maintenir la continuité pédagogique pour tous les élèves et d'offrir à tous les mêmes chances de réussite. Aujourd'hui, l'enjeu demeure d'assurer un accompagnement scolaire dans le contexte où le confinement a accru les risques de décrochage scolaire des élèves les plus en difficulté.

Afin de couvrir l'ensemble des besoins dans les quartiers prioritaires, le ministre chargé de la ville et du logement a délégué 5 millions d'euros aux préfets pour couvrir les besoins identifiés dans les quartiers, en lien avec les collectivités et l'Éducation nationale. **Dans les Alpes de Haute-Provence, 25 192 euros ont été attribués à des associations ou collectivités pour soutenir l'action au quotidien de ces acteurs de proximité.** Les équipements, tels que tablettes numériques, clés 4G ou ordinateurs portables sont mis à disposition d'environ 300 élèves des quartiers prioritaires pour leur travail à domicile ou utilisés lors d'ateliers de soutien scolaire.

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) a par exemple mis en place trois ateliers hebdomadaires de soutien scolaire, en collaboration avec la mairie de Manosque et avec les membres du Conseil citoyen. Ces ateliers, maintenus pendant l'été aux Aliziers, aux Ponches et à Saint-Lazare sont animés par la médiatrice adulte-relais du CPIE.

Le financement octroyé par le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence a ainsi permis au CPIE de mettre à disposition des élèves accueillis deux ordinateurs portables, un dispositif de connexion de type clé 4G et une imprimante.

**Service de la communication
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex